

Avec nos entreprises, on agit !

Entre les hausses spectaculaires des tarifs de l'énergie, l'urgence climatique, les difficultés dans les relations avec votre fournisseur énergétique et le Grand plan de sobriété énergétique décidé par le Gouvernement... Pas facile de garder la tête froide !

Grand Paris Sud se mobilise pour accompagner les entreprises du territoire en complément notamment des initiatives gouvernementales et de la Région Île-de-France ou encore des chambres consulaires.

Sobriété énergétique : toutes les entreprises concernées... mais accompagnées !



L'Agglo se tient à votre disposition pour apporter un appui aux différentes démarches que vous souhaiteriez initier en ce sens en faisant part de vos besoins à la direction du Développement, de l'attractivité et de l'innovation économiques : dev-eco@grandparissud.fr ou 01 64 13 17 50.

Un accompagnement dans vos actions de sobriété énergétique

RECOMMANDATIONS GOUVERNEMENTALES SUR LE PLAN ENERGETIQUE :

Plan de sobriété énergétique (page 20 pour les entreprises)

ADEME : des leviers d'action pour les entreprises

BPI France : les mesures phares du plan de sobriété énergétique à l'intention des entreprises

Des aides pour financer votre transition écologique et énergétique

Plusieurs dispositifs d'aides sont disponibles pour favoriser votre transition écologique et énergétique :

TP'up Souveraineté Transition écologique et énergétique : dans un contexte de nécessaire adaptation des entreprises aux enjeux écologiques, la Région est aux côtés des TPE pour les accompagner dans la transformation écologique et énergétique et le soutien de projets de croissance créateurs d'emplois.

PM'up Souveraineté Transition écologique et énergétique : dans un contexte de nécessaire adaptation des entreprises aux enjeux écologiques, la Région est aux côtés des PME pour les accompagner dans la transformation écologique et énergétique et le soutien aux projets de croissance créateurs d'emplois.

Innov'up Expérimentation Transition écologique des territoires : ce programme vise à expérimenter, en conditions réelles, des solutions innovantes qui offrent des réponses concrètes aux enjeux de transition écologique rencontrés par les territoires franciliens.
Les projets ciblés répondent aux priorités identifiées dans le cadre du SRDEII « Impact 2028 »

Chèque efficacité énergétique : la Région accorde jusqu'à 10.000€ aux TPE-PME franciliennes de moins de 20 salariés pour les aider à faire face à la crise énergétique.

Aide au financement d'un audit énergétique : l'ADEME vous aide à financer votre audit énergétique indispensable pour établir une stratégie énergétique au service de la performance de votre entreprise.

Aide à l'acquisition de véhicules propres de la Région Ile-de-France : la Région facilite l'achat de véhicules propres pour les artisans, les petites entreprises et les communes

Transformation de véhicules thermiques en véhicules propres : la Région aide les Franciliens à financer la transformation de leur véhicule thermique en véhicule propre par la technique dite du «rétrofit ».

Aide à l'acquisition de véhicules propres pour les petites entreprises : ce dispositif régional a pour objectif d'améliorer la qualité de l'air en Île-de-France, en augmentant la part des véhicules plus propres dans le parc de véhicules franciliens. Cette aide permet aux petites entreprises franciliennes comptant au plus 50 salariés, notamment artisanales, d'acquies des véhicules plus propres pour leurs activités professionnelles.

DiagEco-Flux : BPI France propose des conseils d'un expert pour réaliser rapidement des économies durables, en réduisant vos déchets et vos pertes en énergie, matière et eau, grâce à une méthode élaborée avec l'ADEME.

Prêt Vert : finance le développement d'un projet de transition écologique et énergétique à l'issue d'un Diag Eco-Flux ou d'une aide de l'ADEME.

Prêt Economie d'Énergie finance l'acquisition d'équipements permettant d'améliorer l'efficacité énergétique de son entreprise

Objectif Recyclage PLASTiques l'ADEME vous accompagne dans la transformation de la matière plastique

Zéro déchet et économie circulaire : la Région soutient les opérations et projets en matière de prévention et de valorisation des déchets.

Janvier 2024 : TPE/PME – Les aides pour faire face à la hausse des prix de l'énergie
Les TPE ont le droit à un prix de l'électricité limité à 280€/MWh

France 2030 – Aide à l'investissement de l'offre industrielle des énergies renouvelables appel à projets soutient les projets de nouvelles unités de production de composants ou d'investissements dans des unités de production existantes. Ouvert jusqu'au 15 septembre 2024.

Mars 2023 : Précision sur le crédit d'impôt énergétique qui concerne les travaux de rénovation énergétique réalisés par les TPE/PME entre le 1/01/23 et le 31/12/2024.

Les CCI 91 et 77 et les CMA à la manoeuvre !

Consciente des difficultés liées à cette crise énergétique, les deux CCI du territoire proposent une palette d'outils pour répondre à différents besoins : diagnostic rapide, vérification des aides potentielles, rencontres avec des experts, partage d'expérience...

Vous êtes intéressé ?

Pour la CCI 91 : Sobriété énergétique : la CCI Essonne vous accompagne

Pour la CCI 77 : retrouvez l'offre de services et animations en termes de sobriété énergétique



Pour en savoir plus, rendez-vous sur lesite de la CCI Seine-et-Marne

Les CMA du territoire (Chambres des métiers et de l'artisanat) accompagnent les artisans sur les différentes thématiques du développement durable et proposent un outil de diagnostic spécifique à leurs métiers. Plus d'information, sur le site de la CMA Essonne.

Les 10 gestes pour faire des économies dans les entreprises

1. **Adaptez la température du chauffage des bâtiments** en fonction de l'occupation et de la température extérieure : 19° C pour les pièces occupées, 16 °C hors période d'occupation, 8° C si les lieux sont inoccupés plus de 2 jours. **Baissez la température de 1° C, c'est 7 % de consommation d'énergie en moins;**
2. **Entretenez et rendez plus efficaces vos équipements de chauffage et de froid** en installant des portes sur les meubles frigorifiques ; vérifiez le bon réglage et entretenez les chaudières, les pompes à chaleur, les systèmes de climatisation réversibles...
3. **Optimisez le fonctionnement des équipements industriels** comme les appareils à air comprimé et les fours, séchoirs et ventilations. Vérifiez l'état des calorifuges et incitez le personnel à rechercher et signaler les fuites ;
4. **Réduisez la consommation de l'éclairage** et améliorez son efficacité en déployant des LED ou des éclairages basse consommation, éteignez lors des périodes de fermeture, réduisez l'éclairage extérieur, notamment publicitaire ;
5. **Visez la sobriété numérique** et arrêtez les systèmes audiovisuels non indispensables, éteignez les écrans et ordinateurs la nuit, limitez le nombre et le surdimensionnement des équipements informatiques, augmentez la température des salles de serveurs, mettez en œuvre des systèmes de refroidissement passifs (free cooling)...
6. **Impliquez vos salariés** et sensibilisez-les à l'efficacité énergétique, formez-les aux enjeux environnementaux, incitez-les à réduire l'impact de leurs déplacements, organisez le télétravail lorsque c'est possible ;
7. **Faites un état des lieux de vos consommations d'énergie** pour identifier les économies rapidement réalisables. Les CCI et CMA (voir plus haut) proposent des accompagnements et des visites énergie ; pour les PME de 20 à 250 salariés, Bpifrance et l'ADEME proposent le diag éco-flux ;
8. **Engagez-vous dans une démarche plus ambitieuse** avec le soutien de l'ADEME. Bénéficiez de financement pour réaliser des audits énergétiques, des études sur des projets d'amélioration de la performance énergétique et la mise en place de systèmes de management de l'énergie ;
9. **Investissez dans des projets d'efficacité énergétique ou de décarbonation**. L'appel à projets Decarb flash subventionne des actions rapides de réduction de la consommation d'énergies fossiles dans de petits sites industriels. Le fonds chaleur finance les projets visant la production de chaleur et de froid renouvelables ;
10. **Développez des produits et des services écoconçus et axés sur l'usage** plutôt que la vente grâce aux retours d'expériences, aux guides et à l'accompagnement de l'ADEME. Des aides sont disponibles pour des études et des investissements afin d'intégrer des matières recyclées aux produits.



Le saviez-vous ?



Dans le cadre du plan de sobriété énergétique, le gouvernement a annoncé ce jeudi 6 octobre le versement, dès le **1er janvier 2023, d'un bonus financier de l'ordre de 100 €**, pour les automobilistes qui pratiqueront le covoiturage.



WATT Earth, la startup de Grand Paris Sud qui vous fait faire des économies

Rencontre avec Pascal Haté, fondateur de WATT Earth, entreprise implantée à l'éco-pépinière gérée par Grand Paris Sud (Moissy-Cramayel)

DÉCOUVREZ L'INTÉGRALITÉ DE L'INTERVIEW